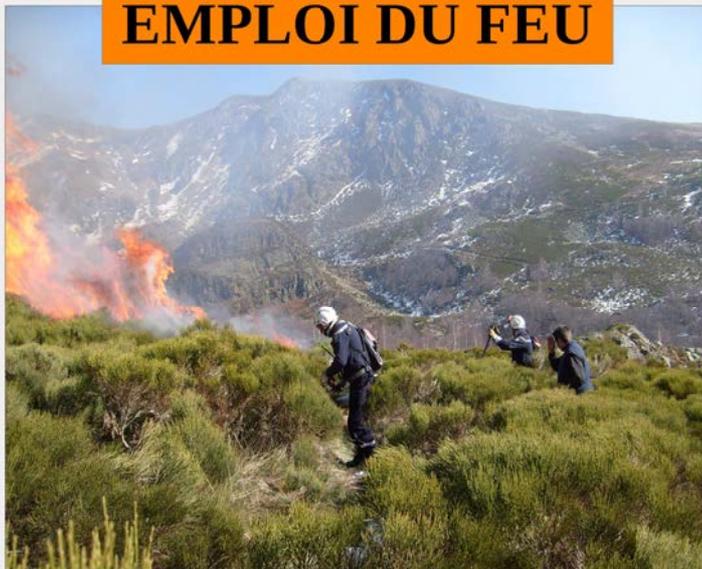


INFORMATION

EMPLOI DU FEU



A PARTIR DE 2023 LES DÉCLARATIONS SONT FAITES EN LIGNE

Site internet : www.serplic.net



POUR RAPPEL

Arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres d'espaces naturels combustibles dans le cadre de la prévention des incendies de forêts

Vous êtes	Usage	Du 01/10 au 31/05	Du 01/06 au 30/09
Propriétaire ou ayant droit ET exploitants agricoles, forestiers	Incinération de <u>végétaux</u> <u>coupés</u>	Déclaration	
	Incinération des <u>végétaux</u> <u>sur pied</u> (écobuage)	Déclaration	
Tout public	Foyers aménagés	Autorisé sous réserve d'équipements agréés	
	Tout emploi du feu hors foyers aménagés		
	Incinération de déchets verts ménagers		

Pour en savoir plus :

<https://www.ariège.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-biodiversite/Foret/Emploi-du-feu>
 Ou adressez-vous à votre mairie

